



**HAUT-COMMISSARIAT  
DE LA RÉPUBLIQUE  
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la légalité  
et des affaires juridiques**

Bureau des affaires juridiques et des élections

Réf : HC/DLAJ/N°2021-1222

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté HC/DLAJ/BAJE/N°2021-1127 du 27 octobre 2021 fixant la liste des candidats à l'élection de trois membres de la chambre de discipline des pharmaciens de Nouvelle-Calédonie**

**LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 4443-1 à L. 4443-3 et D. 4443-15 à D.4443-33 ;
- Vu la proposition du conseil de l'ordre des pharmaciens de Nouvelle-Calédonie du 27 mai 2021 ;
- Vu la désignation du président de la chambre de discipline des pharmaciens de Nouvelle-Calédonie par le président du tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie ;
- Vu l'arrêté Haut-commissaire/DLAJ/BAJE/n°2021-820 du 13 août 2021 portant organisation de l'élection des membres de la chambre de discipline des pharmaciens de Nouvelle-Calédonie ;
- Vu les quatre candidatures reçues entre le 27 août 2021 et le 25 octobre 2021 à 18 heures ;
- Vu l'arrêté HC/DLAJ/BAJE/N°2021-1127 du 27 octobre 2021 fixant la liste des candidats à l'élection de trois membres de la chambre de discipline des pharmaciens de Nouvelle-Calédonie

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Le point de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté HC/DLAJ/BAJE/N°2021-1127, est modifié comme suit

4. Mme Catherine DESRUMAUX, née le 31 mai 1962 à La Salvetat-Peyrales (Titulaire)

[...]

Article 2 : Le reste de l'arrêté reste inchangé.

Article 3 : Le secrétaire général du Haut-Commissariat de la République et les membres du bureau de vote sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

22 NOV. 2021

Fait à Nouméa le,  
Pour le Haut-Commissaire de la République  
et par délégation  
le Secrétaire Général du Haut-Commissariat



Rémi BASTILLE